

ur un bâtiment neuf, il est préférable d'intégrer le toit solaire
is la demande de permis de construire.

u solaire photovoltaïque à la myrtille ?

adié depuis plusieurs années à Rome (université de Tor Vergata)
Turin (dans les start-up Cyanine Technologies et Pianeta), un
posé naturellement photosensible des myrtilles, l'anthocyanine,
urrait bien répondre à un besoin d'avenir.

de de base est simple : remplacer sur les panneaux solaires les semi-
ducteurs de silicium par une simple pellicule de myrtille écrasée.
fruit est bien moins cher que le très coûteux silicium (60 % de son
x). L'utilisation de myrtille n'est donc pas uniquement une idée
ntaisiste. Même si les recherches durent depuis plusieurs années,
e est sérieusement envisagée comme une technologie alternative.

ur en savoir plus : www.cyanine.com et www.pianeta.eu

Quoi de neuf sur le marché ?

on connaissait le concept des tuiles photovoltaïques intégrées
bâti, il existe maintenant des tuiles en terre cuite traditionnelles
xquelles on a ajouté en surimpression des petits panneaux
otovoltaïques de la dimension des tuiles. Ces nouveaux
uipements ont été développés par une entreprise italienne du nom
Tegolasolare dans le but de faciliter l'intégration de panneaux
aires sur des bâtiments relativement anciens.

our aller plus loin :
www.photovoltaique.info

ur ce site Internet, vous trouverez des informations et des guides
élécharger sur le fonctionnement d'une installation. L'association
spul en est à l'initiative. Elle est la première à avoir, en 1992,
installé ce type d'équipement sur le toit de ses membres dans
département de l'Ain.

Conseils pour réussir son installation électrique

- Dans un premier temps, réduire ses consommations électriques
- Choisir un installateur compétent, certifié QualipV
- Comparer les devis
- Vérifier le dimensionnement, rationnel, de l'installation (en fonction de l'apport solaire, l'orientation, les ombres etc.)
- Bien se renseigner sur les aides à l'investissement

EFFET D'AUBAINE ...

La PDG d'ErDF, Michelle Bellon, a confié à l'AFP, en juin
dernier, que le groupe s'attendait "à plus de 75 000 raccorde-
ments nouveaux, 120 000 l'année prochaine et 150 000 en
2012". Et ce constat ne la réjouit pas. En effet, l'électricité
produite ne peut pas être stockée. Il faut donc la consommer
aussi sec, de préférence localement. Car plus il y a de trans-
port, plus il y a des chances de pertes. Du coup, dans les
zones où l'on consomme moins que l'on ne produit, la tension
monte sur les lignes. Exemple dans les Landes, où les projets
de raccordement représentent une production cinq fois supé-
rieure à la consommation de pointe du département. D'où "des
risques de black-out complet", s'inquiète Michelle Bellon.

À ces mots, tous les groupements de professionnels du photo-
voltaïque ont réagi, assurant que le réseau est capable de
supporter plus d'électricité. L'Allemagne en est la preuve : le
pays est vingt fois plus équipé en photovoltaïque que l'Hexa-
gone. Mais cela suppose des travaux et des installations
adéquates.



Coûts approximatifs de la pose

Puissance installée : 1 à 3 kWc

Pose au sol ou sur toiture
Intégration toiture simple
Intégration verrière, tuiles PV

5 à 6 €/Wc
6 à 7 €/Wc
Plus de 7 €/Wc

© Volttec Solar



Plusieurs options s'offrent au particulier : la vente totale de la production,
la vente du surplus uniquement ou bien l'autoconsommation complète
de l'électricité photovoltaïque.

Alors comment le particulier peut-il limiter ses pertes d'électri-
cité ? Les *Smart Grid*, compteurs intelligents, se développent
peu à peu. Ce sont des équipements capables de régler l'effort
de production en fonction de la consommation. Reste une solu-
tion imparable : traquer les sources de gaspillage et demander
un dimensionnement des panneaux adapté à ses besoins réels.

... ET MALFAÇONS

Pour Gaëtan Fovez, chargé d'études à Observ'ER (Observatoire
des énergies renouvelables), "ce marché est récent et donc
encore mal structuré. Il a attiré de nombreux intervenants plus
ou moins honnêtes et pas toujours bien formés." Il préconise
de ne pas se précipiter, de faire plusieurs devis et de s'assurer
du sérieux et de la solidité financière de l'entreprise. Son expé-
rience et le nombre des réalisations qu'elle a déjà effectuées
doivent être prises en compte.

"Nombreux sont les installateurs à faire correctement leur travail"

3 QUESTIONS À... DIDIER MICHAUD

Secrétaire national du Groupement des particuliers producteurs
d'électricité photovoltaïque (GPPEP).



Chalets & Maisons Bois : À quoi reconnaît-on des
installateurs peu scrupuleux ?

Didier Michaud : Ces sociétés ont un but
purement commercial. Elles emploient des sous-
traitants qui, puisque mal rémunérés, bâclent
leur travail. Leurs tarifs sont exorbitants et
elles proposent des moyens de financement
particuliers. Il faut savoir faire preuve de
discernement et ne surtout pas se précipiter,
même s'il y a des promotions exceptionnelles à la clé. Ne pas se contenter
d'un seul devis et privilégier le recours à des PME et PMI.

CMB : Quels sont les principaux litiges ?

D.M. : On observe des installations non conformes aux normes, des
promesses de financement non tenues, des toitures détériorées, des
panneaux vendus trop chers et mal posés... Dans certains cas, cela peut
même aller jusqu'au dégât des eaux. La loi française oblige en effet à
intégrer les panneaux au toit, ce qui comporte des risques. Nous devrions
prendre exemple sur les installateurs allemands qui posent les panneaux sur
la toiture. Dans le sud de la France, cinq cents clients s'estiment "victimes"
de leurs professionnels. Mais il ne faut pas généraliser ces situations :
nombreux sont les installateurs à faire correctement leur travail.

CMB : Que penser du Consuel ?

D.M. : La mise en place de cette attestation est une bonne chose, et nous ne
pouvons que nous réjouir. On ne connaît pas mieux en France concernant
la partie électrique de l'installation. Il manque maintenant d'autres
certifications pour les autres aspects : couverture du toit, menuiserie ainsi
qu'un renforcement du QualipV, qui n'a que peu de contrôle a posteriori sur
les personnes formées.